

Nouveau haro sur la taxe professionnelle genevoise

David Haeberli

Une initiative populaire est lancée par un comité réunissant largement les formations de droite. Genève est le seul canton de Suisse à pratiquer ce prélèvement obligatoire, qui date de l'époque napoléonienne



La droite genevoise sait faire front commun lorsqu'elle se concentre sur ce qui la rassemble. C'est le message subliminal que le comité d'une initiative populaire pour l'abolition de la taxe professionnelle communale (TPC) a lancé en dévoilant le texte ce jeudi. Ce comité, composé d'élus municipaux et d'élues municipales pour lesquels et pour lesquelles l'âge de 40 ans est un horizon lointain, rassemble des membres de l'UDC, du PLR, du PDC et des Vert'libéraux dans des communes comme Genève, Anières ou Chêne-Bougeries. «La relève est capable de s'unir», résume Darius Azarpey, conseiller municipal PLR à Collonge-Bellerive, en forme de pique aux états-majors des partis cantonaux. L'initiative s'attaque à une taxe jugée injuste et nuisible à la création d'emplois. Pour rappel, Genève, le canton le plus gourmand fiscalement parlant, est le seul de Suisse à pratiquer ce prélèvement obligatoire, dont l'origine remonte à Napoléon. La France l'a supprimé dans les années 2010, car cette taxe «frappe l'investissement productif avant qu'il ne crée ses effets», a résumé Michaël Andersen, conseiller municipal UDC à Vandœuvres et fiscaliste de profession.

La TPC est le résultat du savant calcul (les initiants préfèrent «opaque») mêlant loyer payé par l'indépendant ou l'entreprise, chiffre d'affaires et nombre d'employés. Elle frappe toutes les professions à l'exception des agriculteurs. Anthony Castrilli, président du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH), qui soutient l'initiative, a révélé que pour son établissement aux Eaux-Vives il payait jusqu'à 3000 francs par an. Au-delà des sommes,

c'est l'absurdité du prélèvement qui motive les initiants. «Je paie une taxe sur le tourisme qui permet de promouvoir Genève et de faire venir des touristes, reprend le restaurateur. Je paie une taxe sur les terrasses pour utilisation du domaine public. Mais la TPC? Elle n'a absolument aucune prestation en retour. Il faut mettre fin à cet archaïsme et vivre avec son temps: proposer des emballages recyclables pour nos produits et abolir la taxe. Ce serait le signe que nous sommes soutenus, en ces temps de crise.» Autre grief: 5% du fruit de cette taxe va à l'appareil administratif nécessaire pour la gérer, un pourcentage trois fois supérieur aux autres prélèvements.

La TPC, inscrite dans la loi cantonale mais gérée par les communes, ramène 200 millions de francs dans le canton, dont 105 à la seule ville de Genève, soit 9% de son budget. Un montant qui explique que, lors des derniers débats sur sa suppression (une antienne à droite), la gauche s'y soit catégoriquement opposée. «Parce qu'il rapporte beaucoup, il faudrait conserver un impôt injuste?» relance le Vert'libéral Guillaume Brulhart. Sur les 42 communes genevoises, 13 pratiquent un dégrèvement. Si Alain Miserez, premier vident-ensuite PDC au conseil municipal en ville de Genève, juge que ce n'est pas aux initiants de proposer des solutions de remplacement, les Vert'libéraux du comité d'initiative se disent prêts à parler d'une taxe écologique. Ou alors d'un système qui permettrait aux communes qui font des excédents «de faire un meilleur usage de l'argent de leurs contribuables qu'aujourd'hui», résume Marc Wuarin. Financer des crèches dans le canton plutôt que des ronds-points luxueux, par exemple. C'est aussi à une refonte de la péréquation communale que cette initiative invite.

La Chambre de commerce et d'industrie, la Nouvelle organisation des entrepreneurs, la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève soutiennent le texte, de même que l'UDC cantonale. Le PLR est en voie de le faire. En cas de oui, le texte déploierait ses effets dès 2027. Le PDC, en revanche, travaille au Grand Conseil à un texte qui pourrait servir de contreprojet basé sur un système de dégrèvements et de seuils.